

Revue Juridique

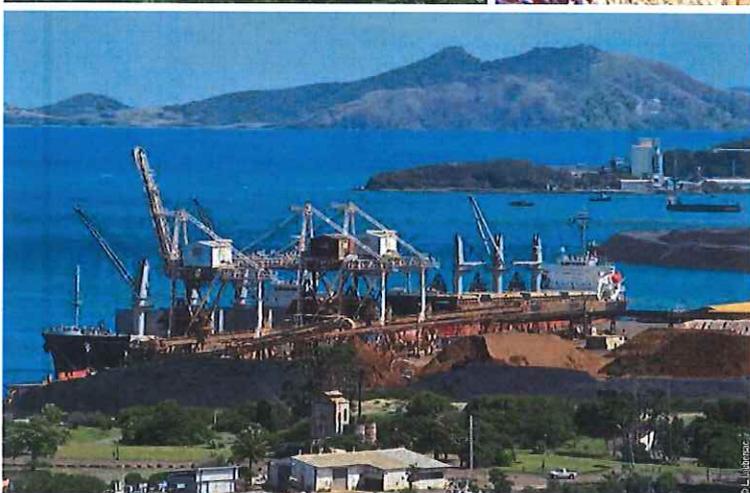
29
2017/1

POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

www.rjpenc.nc

Revue semestrielle - 1 700 F CFP

DOSSIER L'or bleu

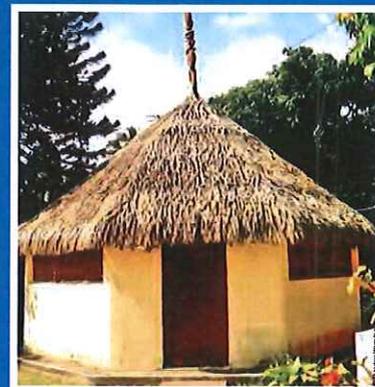


SÉMINAIRES

- Quelle répartition des compétences de droit pénal en Nouvelle-Calédonie ?
- Droit à la santé et prison en Nouvelle-Calédonie

DOCTRINE

- Construction d'une gouvernance pro-concurrentielle en Nouvelle-Calédonie
- Un enjeu économique : est-ce que la France en a pour son argent en Nouvelle-Calédonie ?
- Dialectique du destin commun et signes identitaires en Nouvelle-Calédonie



■ Mer et Outre-mer : un mariage de raison pour la France du futur

Philippe Folliot
Député de la République française

Résumé

Ce texte du député du Tarn développe l'idée d'une France dont la diversité l'autorise à être maritime et mondiale avec comme dénominateurs la République et la Mer.

Les arguments mis en avant démontrent que la notion « d'Archipel France » n'est pas une illusion mais doit être une ambition. En effet, dotée de la seconde ZEE mondiale, dont 97 % en Outre-mer, il est impératif que la souveraineté soit défendue et dynamisée, que l'Europe prenne la pleine conscience de la valeur des territoires éloignés de Bruxelles, notamment par la création d'une Conférence des Exécutifs ultramarins porteuse d'ambitions nouvelles comme des « égalités réelles » entre territoires, ne serait-ce que d'un même État membre.

Les arguments mis en avant sont aussi ceux de défendre les territoires ultra-marins par des politiques de développement de l'économie bleue, tant par les atouts naturels que chaque territoire possède et les savoir-faire qui sont les leurs que ceux de la métropole et notamment des leaderships mondiaux qu'elle représente dans le domaine maritime. Tout comme ces politiques devront autoriser, alors que le monde économique réalise les synergies utiles via les différents clusters maritimes en place, la transversalité des différentes directions et services administratifs de la mer qui le plus souvent s'ignorent encore trop.

Pour le cas plus précis de la Nouvelle-Calédonie l'auteur propose qu'elle soit à la pointe de la Recherche « Bleu Pacifique » mais aussi qu'elle soit fer de lance de la biodiversité dont elle est exceptionnellement bien dotée.

Parmi les propositions permettant d'assurer un traitement équitable aux ultramarins, le texte développe plusieurs perspectives dont celles d'un « ÉRASMUS des Outre-mer et de la mer », d'un « service civique de la mer » et la mise en place d'un réel dispositif pour dupliquer les actuels avantages métropolitains dans l'Outre-mer, afin d'enclencher, enfin, la légitime connexion entre membres de ce même peuple.

Finalement est plaidée une intervention mutualisée sous la houlette d'un ministère régalien mais aussi économique des Outre-mer et de la Mer en jouant, notamment, le jeu des compétences des COM qu'il faut clarifier et soutenir,

ce qui concerne, en particulier, les compétences maritimes de la Nouvelle-Calédonie qui doivent être mieux affirmées.

La formule de conclusion souligne la volonté affichée : « l'Archipel France-sur-mer, c'est la vie de la France du futur ».

Abstract

The Member of Parliament for Tarn develops the issue that France enjoys a maritime and global role because of its geographic diversity, supported by two key factors : the Republic and the Sea.

"France Archipelago", it is argued, far from being an illusion should be an ambition. Indeed, with the second most extended EEZ in the world, France's sovereignty must be defended and vitalized. Europe must be fully aware of the importance of territories far away from Brussels and should organize a Conference of ultramarine executive bodies which would promote novel ambitions as well as "real equalities" between territories, especially when belonging to the same member state.

Arguments put forward are those of the defense of overseas territories through various policies to foster blue economy ; on the one hand, developing natural assets and know-how that each territory possesses ; on the other hand, taking into account the strength of worldwide leaderships of France in the maritime domain.

Just as the economic world achieves useful synergies through various maritime clusters, politicians should implement cross-cutting work between directions and administrative services that all deal with the sea but very often work in total separation.

As far as New Caledonia is concerned, the author suggests that it should be a leader in the "Pacific Blue" research and should be spearheading the defense of biodiversity which it is particularly endowed with.

Among proposals to insure an equal treatment for all overseas citizens, let us mention the possibility of an "Overseas ERASMUS maritime programme", a "Sea civic service" as well as good many numbers of metropolitan advantages which could be also implemented overseas.

Finally a mutualized action should be envisaged under the aegis of an extended sovereign body not only carrying overseas responsibilities but also involved in the economy of maritime fields of action. This would imply strengthening the existing competency framework, especially in New-Caledonia.

To conclude, the author asserts that the "France-sur-mer Archipelago" is to be the "France of Tomorrow".

La France, que nous soyons dans le Tarn, dont je suis député, ou en Nouvelle-Calédonie, où j'ai eu la chance de me rendre, ne revêt pas les mêmes réalités pour tous. De la visite d'usines d'extraction de nickel de la province Nord au centre culturel Jean-Marie Tjibaou, des magnifiques quartiers de Nouméa jusqu'aux inoubliables rencontres aux îles Belep, du Service Militaire Adapté de Koumac à la visite du port de Nouméa en passant par le survol du cœur de Voh, je garde un souvenir impérissable de la diversité du magnifique territoire calédonien. La France est bien plus multiple que nous ne l'imaginons selon l'endroit où nous nous trouvons. Il est donc erroné de se figurer la France comme continentale et européenne quand elle est maritime et mondiale. Si des générations d'écoliers ont appris que notre pays avait une forme hexagonale, il est en réalité un éclat de peinture sur une mappemonde, composé de territoires très différents mais ayant pour dénominateur commun la République et... la mer. Où que nous soyons dans l'Archipel France, nous ne sommes jamais bien éloignés de celle-ci. Quelle chance quand on pense que de nombreux pays ne disposent d'aucun accès à la mer et parfois se battent pour disposer d'un tel bénéfice ! Pour autant, cette réalité ne transparaît que difficilement dans l'imaginaire que nous nous faisons collectivement de notre pays. L'Archipel France ne doit pas être une illusion ; je souhaite en faire notre ambition afin d'assumer la dimension universelle de notre pays.

Redynamiser notre souveraineté Outre-mer et sur les mers

Se cantonnant à son statut de force régionale européenne, la France a pourtant tous les atouts pour être une formidable puissance mondiale. Avec la seconde zone économique exclusive mondiale (11,7 millions de km²) répartie sur toutes les mers, dont 97 % Outre-mer, la France est bel et bien un des seuls pays qui puisse affirmer que le soleil ne s'y couche jamais. Pour autant, cet atout est fragile et notre souveraineté doit être fermement défendue et dynamisée.

Le cadre européen peut nous permettre de concrétiser ces vœux pieux. L'Union Européenne, dans la réforme qu'elle devra tôt ou tard engager, nécessite un changement de paradigme dans ses rapports avec les territoires épars qu'elle a tendance à déconsidérer au gré de leur éloignement de Bruxelles. Pour cela, faisons sérieusement entrer ces territoires dans les institutions européennes. Obtenons la nomination d'un conseiller pour l'Outre-mer et la Mer auprès de notre ambassadeur à la Représentation Permanente auprès du Conseil de l'Union Européenne pour défendre à chaque fois les spécificités des RUP (Régions ultrapériphériques) ou des PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) comme les désigne le jargon bruxellois. Réunissons chaque semestre une Conférence des Exécutifs ultramarins afin d'obtenir l'« égalité réelle » ne serait-ce qu'entre territoires d'un même État membre (je pense ici aux injustifiées inégalités de crédits alloués au titre de la continuité territoriale qui voit par exemple les 320 000 Corses bénéficier de 186 millions d'euros quand les 2,5 millions d'ultramarins doivent se

contenter de 40 millions d'euros). Prenons la tête d'une refonte de la Politique Commune de la Pêche. Soyons vigilants face au Brexit, comme vis-à-vis des accords que négocie la Commission européenne avec des pays tiers, pour nos pêcheurs. Promouvons la préférence communautaire maritime. Bâtitons un « Airbus de la mer » civilo-militaire à partir des savoir-faire de DNCS et STX. Il reste tant à faire pour réparer la machine à uniformiser communautaire face aux spécificités ultramarines, maritimes et portuaires.

Individuellement, la France, par la voix et l'action de ses représentants, doit préserver sans concessions sa souveraineté. Les abandons de souveraineté de droit (comme l'ont permis d'éviter pas moins de 11 000 signataires d'une pétition en ligne pour obtenir le report de la ratification de l'inique traité de cogestion de l'île de Tromelin par la France et la République de Maurice) ou de fait (par exemple à Clipperton qui est dans un état d'abandon inimaginable) sur certains territoires ne sont que des « Munich » maritimes, et même écologiques, car nous les livrerions au pillage et à la surpêche. D'autres dossiers liés à notre souveraineté doivent être traités de façon bilatérale, comme la délimitation des plateaux continentaux qui ne doit plus être taboue dans les territoires où nous n'osons assumer nos légitimes revendications (comme c'est le cas à St-Pierre-et-Miquelon) ou défendre nos légitimes positions en Nouvelle-Calédonie (cas des îles Matthew et Hunter).

Convertir l'Outre-mer à l'économie bleue

Pour autant, défendre nos territoires ultramarins pour le seul plaisir de revendiquer le deuxième domaine maritime au monde ne semble pas des plus altruistes à leur égard. Dans une perspective gaullienne, il nous faut au plus vite investir massivement les territoires d'Outre-mer en lançant de grands programmes autour de l'économie bleue pour tirer bénéfice des forces vives de ces territoires et ainsi leur assurer un développement autonome.

Les atouts de ces territoires sont pléthores et soyons-en fiers : le tissu économique est particulièrement riche dans nos Outre-mer (la Nouvelle-Calédonie compte 58 000 entreprises ou la Réunion 50 000 alors qu'on en dénombre 28 000 en Limousin ou 33 000 en Corse). Les territoires concernés offrent des possibilités de croissance économique accrues par rapport à la métropole, notamment en ce qui concerne l'exploitation durable des ressources naturelles (énergies marines renouvelables à la Réunion, en Polynésie, dans les Antilles et vraisemblablement en Nouvelle-Calédonie ; nickel en Nouvelle-Calédonie ; hydrocarbures dans les îles Éparses et en Guyane ; ressources minérales de dépôts sulfurés à Wallis et Futuna, nodules polymétalliques à Clipperton...). La pyramide des âges de la population ultramarine constitue un vivier de perspectives d'emploi dans le secteur des services, du tourisme ou encore des loisirs.

L'économie bleue, quant à elle, est un pan d'activité en fort progrès : notre pays dispose déjà de nombre d'entreprises leaders mondiaux (TOTAL, CMA-CGM, STX, CGG-Veritas, DCNS, Bourbon, Bénéteau, CFTO, Comex, etc.). L'énergie

d'origine naturelle, notamment maritime et hydraulique, constitue l'Or bleu de nos territoires côtiers dans un contexte de verdissement du bouquet énergétique. Quand l'économie maritime mondiale représente aujourd'hui quelques 1 500 Md\$, ce secteur engendrera en 2030, selon les prévisions du dernier rapport du Cluster maritime français, deux fois plus de revenus. 10 % de ces volumes mondiaux bénéficient à notre seul pays, impliquant 300 000 emplois directs. Dans les quinze prochaines années, l'économie maritime et portuaire créera, si la volonté de l'État suit, près de 600 000 emplois dont le tiers en Outre-mer. Ainsi, l'économie bleue c'est déjà plus d'emplois directs et de valeur ajoutée que les secteurs phares et politiquement mis en avant de l'automobile ou l'aéronautique.

Dès lors, pourquoi ne pas unir ces atouts des Outre-mer français et les perspectives de l'économie bleue au sein d'un large plan en faveur de ces éléments tangibles de compétitivité ? Pour ce faire, mobilisons la recherche et le développement en réunissant et déconcentrant l'IFREMER avec d'autres institutions pour constituer la « NASA de la mer » et regroupons au sein d'un « cluster universités bleues » les universités hexagonales et ultramarines dans le cadre d'un ambitieux partenariat de recherche. La Nouvelle-Calédonie doit être à la pointe de la recherche « bleu pacifique », le fer de lance de la biodiversité, dont le Parc Naturel Marin de la Mer de Corail représente 58 % de toutes les Aires Marines Protégées françaises ! Orientons la fiscalité vers le soutien à l'économie bleue pour que nos ports Outre-mer se modernisent, se diversifient et soient labélisés verts, celui de Nouméa, le premier port de l'Outre-mer, en particulier. Enfin, animons l'offre du tourisme de séjour et croisière en rendant attractives aux yeux du monde nos « perles » Outre-mer, par l'organisation de grands événements sportifs et culturels hors de l'hexagone pour permettre leur rayonnement médiatique.

Assurer un traitement équitable aux ultramarins

Pour que ce projet puisse être concrétisé, encore faut-il que celui-ci soit porté politiquement, et désirable. Les populations ultramarines doivent en être les premières bénéficiaires ; elles en seront ainsi les premières promotrices.

Au moment où l'économie circulaire s'organise, c'est dans cette dynamique concentrique que s'inscrit ce projet : les acteurs de l'économie maritime ultramarine seront aussi les bénéficiaires du développement de ces territoires. L'Archipel France, comme le plan Marshall antérieurement, a pour finalité de soutenir les populations en leur donnant les moyens de leur propre prospérité sur leur territoire devenu attrayant.

Le levier économique entraînera un rattrapage territorial, cependant il ne faut pas attendre d'en voir les effets pour agir. Les politiques sanitaires et écologiques notamment doivent être plus proactives vis-à-vis des Outre-mer afin d'améliorer immédiatement les conditions de vie sur place et donc leur attractivité. La pollution des Antilles au chlordécone, la prolifération des algues sargasses qui rendent les plages impraticables, la dengue en Nouvelle-Calédonie ou encore la drépanocytose, doivent être déclarées « Grande Cause Nationale ».

Aux jeunes ultramarins sur lesquels tous nos espoirs reposent doivent être présentées de nouvelles perspectives. Le repli sur soi que l'insularité peut provoquer doit être dépassé. C'est pourquoi un « ÉRASMUS des Outre-mer et de la mer » peut être proposé pour permettre à tout jeune ultramarin d'effectuer une partie de son cursus dans l'Hexagone ou encore chez les voisins des bassins maritimes auxquels ils appartiennent ?) et réciproquement pour des jeunes métropolitains invités à venir se perfectionner à Nouméa ! Un « service civique de la Mer » est envisageable pour les sensibiliser aux enjeux de la mer. Les aides au logement étudiant doivent y être renforcées pour permettre à chacun d'étudier sereinement. La couverture numérique et téléphonique doit atteindre l'intégralité du territoire ultramarin tout en proposant des prix similaires à ceux de la France hexagonale. De meilleures réductions tarifaires dans les transports, inspirées de celles instaurées pour la Corse, doivent être mises en place pour favoriser la connexion de ces territoires entre eux et à la métropole, et permettre à tout français de se rendre dans ces territoires qui font partie de son patrimoine national. Sans nier les particularismes ultramarins, c'est une contagion des avantages métropolitains vers les Outre-mer que cet Archipel France entend mener.

La proposition que je formule de réunir Mer et Outre-mer au sein d'un grand ministère n'est que l'action instantanément visible de l'Archipel France. Au-delà, c'est bien un nouveau souffle dans les rapports politiques et administratifs à l'Outre-mer que ce plan entend entraîner. Comment justifier que les professionnels soient déjà unis au sein du Cluster Maritime Français et des clusters maritimes ultra-marins, quand les administrations de la mer hexagonales, des DOM ou même des COM, restent éparpillées au sein de sous-directions de ministères ou de différents services techniques qui ne se connaissent pas ? Les réunir serait un signal fort afin de réconcilier les Outre-mer avec l'étendue les prolongeant. Si 97 % de la ZEE française sont ultramarins, seulement 2,5 % des fonctionnaires de l'actuel ministère des Outre-mer travaillent sur les dossiers maritimes : quel paradoxe ! C'est donc par une intervention mutualisée et plus efficace sous la houlette d'un ministère régalién mais aussi économique des Outre-mer et de la Mer que l'État répondra à l'ensemble de ces ambitieux défis, un ministère mettant sa compétence juridique et économique en appui des missions des Collectivités d'Outre-mer (COM) à qui on a transféré mais sans accompagnement. Jouons le jeu des compétences des COM, qu'il faut clarifier et soutenir. Les compétences maritimes de la Nouvelle-Calédonie en particulier doivent être mieux affirmées dans le statut de 1999 ! La France fait parfois pâle figure dans certaines organisations internationales régionales : inversons cette tendance avec nos « ambassadeurs ultramarins ».

Comme mes compatriotes tarnais Jean François de LA PÉROUSE ou Jean-Louis ÉTIENNE, l'appel du large m'entraîne à penser ces questions bien que ma territorialité ne s'y prête guère. Ne cédant pas aux sirènes de qui nous pousserait à délaisser ces territoires au motif, imaginons, de la préoccupante montée des eaux, je paraphrase volontiers Paul CLAUDEL pour qui « la mer c'est la vie du futur » en affirmant que « l'Archipel France-sur-mer, c'est la vie de la France du futur ».